

<https://enseignants.se-unsa.org/Loi-pour-l-Ecole-de-la-confiance-mal-ficelee-mal-nommee>



Loi pour l'Ecole de la confiance : mal ficelée, mal nommée

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : mercredi 20 février 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Pour le SE-Unsa, la « Loi pour une Ecole de la confiance » adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 19 février 2019 ne répond à aucun des enjeux majeurs auxquels notre système éducatif est confronté. Au contraire, si elle reste en l'état, elle va susciter le découragement et le repli de tous ceux qui font l'école au quotidien, ceux qui n'attendent pas une loi de plus mais des engagements dans la durée pour une éducation de qualité.

Cette loi a été amendée et adoptée par l'Assemblée Nationale sans que les finalités et les impacts ne soient jamais complètement explicités et partagés avec les acteurs de la communauté éducative. C'est ainsi, entre autres, que dans sa version actuelle :

- le financement public des écoles privées corollaire à l'instruction obligatoire à 3 ans se retrouve renforcé, au détriment probable des écoles publiques et de la mixité scolaire
- une nouvelle structure scolaire mal identifiée, l'établissement public des savoirs fondamentaux, voit le jour en soulevant l'inquiétude des personnels des écoles primaires et du collège ainsi que des collectivités
- le Cnesco, pourtant reconnu pour la qualité et l'indépendance de ses travaux, est supprimé au profit d'un conseil d'évaluation de l'école vertical chargé de construire les outils de l'évaluation des établissements
- les toutes récentes Espé sont rebaptisées Inspé et reprises en main par le ministère qui en désignera les directeurs au risque de fragiliser leur ancrage dans l'université.

L'intention initiale de rendre l'instruction obligatoire dès 3 ans et le caractère hétéroclite de ce texte ne doivent pas faire oublier qu'il détricote un peu plus la refondation engagée en 2013 et ouvre la porte à de profondes modifications de notre système éducatif.

Le SE-Unsa s'était adressé à Emmanuel Macron dès son élection. Il lui demandait de s'engager pour une Ecole durable, en inscrivant la politique éducative dans le long terme, en faisant confiance aux équipes, en intensifiant les politiques de réduction des inégalités et de soutien du Service public laïque d'éducation sur l'ensemble des territoires et en reconnaissant les personnels par un accès soutenu à la formation continue et de nouvelles perspectives de carrière. Le SE-Unsa regrette que son appel n'ait pas été entendu.

Alors que notre société est traversée par de nombreuses tensions et conflits sociaux, cette loi, par son texte et sa méthode d'élaboration, nourrit la défiance des personnels. Le SE-Unsa demande aux sénateurs de revenir sur toutes les dispositions imprécises et déstabilisatrices de cette loi mal ficelée et bien mal nommée.

Paris, le 20 février 2019

Stéphane Crochet

Secrétaire général

Attachée de presse

Brigitte Biardoux

01 44 39 23 93